



Communiqué de presse, Berne le 26 mars 2019

Deux points positifs pour la Suisse

Oui au projet AVS et fiscalité le 19 mai

Une vaste alliance réunissant le PBD, le PDC, le PEV, le PLR, economiesuisse et l'Union suisse des arts et métiers a présenté aux médias ses arguments en faveur du projet AVS et fiscalité. Avec ce projet, la Suisse fait enfin un pas en avant dans les domaines de la prévoyance vieillesse et de la fiscalité des entreprises. Le projet est équilibré et positif, pour la population, les entreprises, la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Téléchargez le film « Mission AVS et fiscalité » – https://youtu.be/Fe-x0XHq1_E

La Suisse se caractérise par une volonté de collaboration et une capacité à trouver des compromis. Pour avancer, il vaut mieux tous tirer à la même corde. La mission en traîneau réalisée avec des représentants du Conseil national, du Conseil des Etats et d'un gouvernement cantonal illustre de manière symbolique la voie choisie par les architectes du projet de loi pour atteindre un objectif supérieur.

Après des années de blocage, le projet AVS et fiscalité nous permet, enfin, de faire un pas en avant dans les domaines de la prévoyance vieillesse et de l'imposition des entreprises.

Le financement additionnel de l'AVS, un investissement nécessaire dans la prévoyance vieillesse

La société vieillit de plus en plus. L'AVS, notre principale assurance sociale, a un grave problème de financement qui se chiffre en milliards. Les travailleurs sont toujours moins nombreux à financer les rentes d'un nombre croissant de retraités. Aujourd'hui, l'AVS dépense chaque année un milliard de plus pour les rentes qu'elle n'encaisse en cotisations et en contributions fédérales. Un assainissement est urgent, car si rien n'est fait, le fonds AVS sera épuisé en l'espace de dix ans. Le projet AVS et fiscalité réduit le déficit de financement en injectant 2 milliards de francs par an. Quelle que soit la voie choisie pour assainir notre principale assurance sociale, un financement additionnel est incontournable. Des mesures structurelles restent urgentes et sont prévues dans le cadre du projet de stabilisation du Conseil fédéral. Le projet AVS et fiscalité ne supprime pas de prestations sociales, mais contribue à garantir les rentes sans augmentation de TVA. Une AVS stable est positive pour les retraités actuels et futurs.

Un système fiscal équitable garantit des emplois

Grâce notamment à des régimes fiscaux spéciaux, et malgré le niveau élevé des salaires et des prix, la Suisse est extrêmement bien positionnée dans la concurrence entre sites d'implantation pour les entreprises actives à l'international. Quelque 24 000 firmes à vocation internationale offrent des milliers de places de travail et de formation en Suisse et passent d'innombrables commandes aux entreprises suisses, y compris aux PME. L'environnement fiscal a radicalement changé à l'échelle mondiale. Sur la scène internationale, on n'admet plus que des firmes internationales soient soumises à des taux d'imposition inférieurs à ceux appliqués aux entreprises suisses. Si l'on refuse d'adapter le système fiscal, les entreprises suisses risquent d'être pénalisées à l'étranger. Le projet AVS et fiscalité modifie l'imposition des



entreprises d'une manière acceptée à l'échelle internationale et renforce ainsi la sécurité juridique. En cas d'acceptation, toutes les entreprises seront imposées sur les mêmes bases. Les taux d'imposition appliqués aux firmes internationales auront tendance à augmenter, car leurs régimes fiscaux seront abolis. Les autres entreprises, dont les PME, paieront quant à elles globalement moins d'impôts.

Avec la réforme, les investissements de toutes les entreprises dans l'innovation et la recherche seront encouragés fiscalement. Le projet AVS et fiscalité permet à la Suisse de rester une place scientifique de premier plan avec des taux d'imposition compétitifs pour les entreprises. Il garantit également des places de travail et de formation attractives, aussi pour les jeunes.

Préserver des recettes fiscales pour les collectivités

Les entreprises versent plus d'un quart de l'ensemble des impôts directs encaissés. Ces ressources permettent de financer des écoles, des routes, la police et les dépenses sociales. Le projet AVS et fiscalité ne prévoit pas de mesures fiscales au niveau fédéral. Il fournit une aide aux cantons et aux communes pour garantir une adaptation du système fiscal. Dans cette perspective, la Confédération met à leur disposition un milliard de francs supplémentaires par an ainsi que de nouveaux instruments de politique fiscale (*patent box*, par exemple). Le fédéralisme est respecté dès lors que les cantons peuvent développer des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins. Un oui au projet AVS et fiscalité aide la Confédération, les cantons et les communes à opérer une transition en douceur vers le nouveau dispositif fiscal en s'assurant le maintien de milliards de recettes fiscales.

Un rejet ne résout rien

Le référendum contre la loi a été lancé par des groupes aux extrêmes de l'échiquier politique qui partagent une chose en commun : ils n'ont pas d'alternative réaliste et potentiellement majoritaire à proposer. Sur le contenu, ils sont en outre complètement divisés. Un rejet du projet prolongerait le blocage politique. Sans financement additionnel, la situation financière de l'AVS continuerait de se détériorer. De plus, la Suisse devrait abolir ses régimes fiscaux spéciaux, dépassés, pour éviter toute discrimination des entreprises suisses à l'étranger. Un rejet serait catastrophique en particulier pour les cantons, les villes et les communes, car la nécessité de procéder à une réforme fiscale resterait inchangée, mais ils devraient se passer du soutien financier de la Confédération. Le projet AVS-fiscalité est un compromis élaboré et soutenu par le Conseil fédéral, le Parlement, les cantons et les milieux économiques.

Au cours des prochains mois, l'alliance s'engagera avec force en faveur du projet AVS et fiscalité qui permet à notre pays de faire un pas en avant dans deux dossiers importants.

Personnes de contact :

Konrad Graber, conseiller aux États PDC LU, 079 341 76 77

Rosmarie Quadranti, conseillère nationale PBD ZH, 079 865 66 11

Daniela Schneeberger, conseillère nationale PLR BL, 079 233 84 80

Marianne Streiff, conseillère nationale PEV BE, 079 664 74 57

Heinz Karrer, président d'economiesuisse, 044 421 35 35

Jean-François Rime, conseiller national UDC FR, président de l'Union suisse des arts et métiers, 026 919 82 82